



ALGERIA

**Intervention de S.E.M. Youcef YOUSFI,
Ambassadeur, Représentant Permanent
à la Conférence d'examen du Programme
d'action sur le commerce illicite des armes
légères**

New York, 27 juin 2006

Vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

C'est un motif de grande satisfaction pour la délégation algérienne de vous voir présider la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du *Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, de combattre et d'éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects*. Elle tient à vous exprimer toute son appréciation pour la manière fort remarquable avec laquelle vous avez conduit la préparation de nos travaux.

Je saisis également cette opportunité pour vous assurer, ainsi que les membres du Bureau, de notre entière disponibilité et de notre pleine coopération pour la réussite des travaux de cette Conférence.

Monsieur le Président,

Il y a cinq ans, en juillet 2001, dans un élan de conscience quasi unanime et à la faveur de l'adoption du Programme d'Action sur la lutte contre le commerce illicite des armes légères, la Communauté internationale avait inscrit la question du commerce et de la dissémination illicites des armes légères parmi les menaces au développement et à la paix et la sécurité internationales.

Déstabilisateur dans son essence et dévastateur dans ses effets, source d'exacerbation des conflits et d'aggravation des phénomènes violents, tels que le terrorisme et la criminalité organisée, le commerce illicite des armes légères constitue encore, et l'actualité quotidienne est là, malheureusement, pour nous le rappeler, un danger d'une extrême gravité qui nous interpelle collectivement et qui requiert une réponse prompte, concertée et solidaire qui soit à la mesure des défis dont il est porteur.

Cette Conférence constitue une opportunité tant pour les Etats membres que pour les Organisations Internationales et la Société civile en vue de se concentrer sur la revue des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'Action et d'examiner les meilleurs moyens de renforcer la lutte contre la menace du commerce illicite des armes légères à travers une approche réaliste et appropriée ou se complètent et se confondent les initiatives nationales, régionales et internationales.

Monsieur le Président,

Il est indéniable, qu'en dépit de ses limites et ses faiblesses, le Programme d'Action constitue un pas important et aura contribué, sans nul doute, aux efforts visant à jeter les jalons d'une coopération internationale et à mettre en place des normes et des principes de référence dans le traitement de la problématique d'ensemble du commerce et de la dissémination illicites des armes légères.

Si de réels progrès ont été enregistrés au niveau des Etats membres, par la mise en place du cadre réglementaire et institutionnel prévu au titre du Programme d'Action, ainsi qu'à travers les différentes initiatives prises au niveau régional, il n'en demeure pas moins que des efforts soutenus sont encore nécessaires afin d'endiguer les effets dévastateurs d'un phénomène aussi complexe.

La persistance des conflits et l'aggravation des phénomènes tels que le terrorisme et la criminalité organisée, exacerbés par les problèmes de développement auquel est confronté un grand nombre pays, particulièrement dans le continent africain, nous commande à tous et à chacun d'entrevoir notre action contre le phénomène de la prolifération de ces armes avec plus de sérénité et certainement avec plus de responsabilité.

Le manque d'engagement et de détermination ayant prévalu lors de la négociation du Programme d'action n'a pas favorisé l'adoption de mesures plus rigoureuses et plus audacieuses. De même que le caractère extrêmement conciliant et consensuel du langage de ce Programme a fait que l'impact réel des actions arrêtées a été moins grand que nous l'aurions souhaité, la parfaite illustration en est le caractère de l'Instrument sur le marquage et le traçage adopté il y a tout juste une année. A ce propos, ma délégation avait fortement appuyé l'idée d'un Instrument juridique couvrant également la question des munitions et adhère à la proposition de lacer un processus multilatéral, dans le cadre de l'ONU, sur la question du marquage et traçage des munitions

Monsieur le Président,

La longue et éprouvante expérience que mon pays a connue dans sa lutte contre le terrorisme a permis de dévoiler la dimension réelle de ce phénomène aux ramifications insoupçonnées avec la circulation des armes légères illicites. C'est pourquoi, l'Algérie n'a cessé d'appeler à un engagement plus grand de la communauté internationale pour asseoir une stratégie globale, impliquant tous les acteurs, producteurs et importateurs d'armes légères afin d'écarter les risques d'exacerbation des tensions internationales présentes et futures.

La coopération internationale, à laquelle ma délégation n'a cessée d'appeler, doit tenir compte des spécificités et des conditions de chaque région. Elle doit favoriser une action internationale concertée et coordonnée axée, notamment, sur l'entraide judiciaire et l'échange d'informations entre les Etats à travers les services de police, de douanes et de renseignement et la consolidation de la coopération au sein des institutions et organismes internationaux, tels qu'Interpol, l'Organisation Mondiale des Douanes et les Centres Régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement

Par ailleurs, l'apport d'une assistance technique au profit des Etats, qui en feraient la demande, et l'institution d'un mécanisme de financement auprès des Nations Unies contribueraient sans nul doute à l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes d'action nationaux de lutte contre ce commerce afin d'assurer un rythme plus soutenu pour la concrétisation du programme d'Action des Nations Unies.

De même, le rôle complémentaire à celui des Etats des acteurs de la société civile dans la gestion de cette question a prouvé son efficacité notamment dans le domaine de la sensibilisation et dans la consolidation de la paix.

C'est dans cet esprit constructif que ma délégation entend contribuer au succès des travaux de cette Conférence d'examen à laquelle je réitère mes vœux de plein succès, en formulant l'espoir de voir ses travaux aboutir à la définition d'actions concrètes en vue de lutter efficacement contre ce fléau dévastateur.

Je vous remercie.